Bonjour,

Je suis travailleur indépendant gérant majoritaire d'une EURL. J'ai pris mes congés paternité du 06/08/2020 au 16/08/2020 pour la naissance au 18/06/2020 de mon enfant. L'IJ PATERNITE a été fixé à 5,64€ au lieu de 56,35€ par jour pour les 11 jours. J'ai envoyé un mail le 16/09/2020 pour savoir pourquoi mon IJ PATERNITE a été fixé à 5,64€ ; en réponse, votre collègue CHEMIN AURELIE m'a dit que mes revenus déclarés pour les 3 dernières années sont :

* 2017 : 0€,
* 2018 : 0€
* 2019 : 0€

Je ne suis pas d'accord avec ces revenus. J'ai déclaré un revenu de

* 0€ en 2017
* 13.500€ en 2018
* 60.000€ en 2019

Je n'étais pas travailleur indépendant en donc pas de déclaration de revenu. A noté que dans tous les cas mes revenus déclarés sont supérieurs à 3982,80€.

Merci pour votre retour

Vous trouverez ci-joint :

* Mes Déclarations sociale des indépendants de 2019 et 2018
* Mon Relevé de Situation Comptable URSSAF
* Mes appels de cotisations URSSAF